

Annexe I à la circulaire aux banques n°2014-14

Banque :

Eléments de calcul du ratio de liquidité du mois de

Actifs liquides

(En mille dinars)

Libellés	Montant non pondéré	Quotité de Pondération	Montant pondéré
I- Actifs de niveau 1			
Avoirs en caisse		100%	
Solde créditeur du compte courant ouvert sur les livres de la Banque Centrale de Tunisie		100%	
Avoirs chez l'Office National des Postes		100%	
Prêts au jour le jour auprès de la Banque Centrale de Tunisie		100%	
Titres négociables émis par l'Etat tunisien		100%	
Total des actifs de niveau 1 (A1)			
II- Actifs de niveau 2			
1- Actifs de niveau 2A			
Titres obligataires émis par les organismes publics, les établissements de crédit et les compagnies d'assurance		85%	
Total des actifs de niveau 2A (A2A)			
2- Actifs de niveau 2B			
Certificats de dépôts acquis sur le marché secondaire		75%	
Billets de trésorerie avalisés acquis sur le marché secondaire		75%	
Titres des fonds communs de créances cotés en bourse		50%	
Billets de trésorerie non avalisés acquis sur le marché secondaire		50%	
Obligations émises par des organismes autres que ceux énumérés au niveau des actifs de niveau 2A		50%	
Actions ordinaires cotées		50%	
Part dans les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières		50%	
Total des actifs de niveau 2B (A2B)			
Ajustement au titre du plafond de 15% (A3)			
Ajustement au titre du plafond de 40% (A4)			

Annexe I à la circulaire aux banques n°2014-14

Banque :

Eléments de calcul du ratio de liquidité du mois de

Sorties de trésorerie

(En mille dinars)

Libellés	Montant non pondéré	Quotité de Pondération	Montant pondéré
I- Sorties de trésorerie sur emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie à échoir dans les 30 jours calendaires suivants et assortis de garanties			
Emprunts garantis par des titres négociables émis par l'Etat Tunisien		0%	
Emprunts garantis par des effets privés		75%	
Total des sorties de trésorerie sur emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie assortis de garanties (S1)			
II- Sorties de trésorerie sur emprunts auprès des établissements de crédit à échoir dans les 30 jours calendaires suivants et assortis de garanties			
Emprunts garantis par des titres négociables émis par l'Etat Tunisien		0%	
Emprunts garantis par des actifs de niveau 2A		15%	
Emprunts garantis par des actifs de niveau 2B pondérés à 75%		25%	
Emprunts garantis par des actifs de niveau 2B pondérés à 50%		50%	
Emprunts garantis par des effets privés		100%	
Total des sorties de trésorerie sur emprunts auprès des établissements de crédit assortis de garanties (S2)			
III- Sorties de trésorerie sur engagements vis-à-vis des établissements de crédit non assortis de garanties			
Soldes débiteurs des comptes courants ouverts chez les banques		100%	
Soldes créditeurs des comptes courants des établissements de crédit ouverts sur les livres de la banque déclarante		100%	
Emprunts auprès des établissements de crédit non garantis à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Autres ressources auprès des établissements de crédit non garanties à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Total des sorties de trésorerie sur engagements vis-à-vis des établissements de crédit non assortis de garanties (S3)			

Annexe I à la circulaire aux banques n°2014-14

Banque :

Eléments de calcul du ratio de liquidité du mois de

Sorties de trésorerie (suite)

(En mille dinars)

Libellés	Montant non pondéré	Quotité de Pondération	Montant pondéré
IV- Sorties de trésorerie sur les dépôts de la clientèle			
Encours des dépôts à vue des particuliers		5%	
Encours des dépôts à vue des sociétés privées et entreprises individuelles		15%	
Encours des dépôts à vue des institutionnels		30%	
Comptes d'épargne		1%	
Autres sommes dues à la clientèle		40%	
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers des particuliers à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		40%	
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers des sociétés privées et entreprises individuelles à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		50%	
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers des institutionnels à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		60%	
Comptes en dinar convertible		15%	
Total des sorties de trésorerie sur les dépôts de la clientèle (S4)			
V- Sorties de trésorerie sur autres ressources			
Certificats de dépôts à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		75%	
Ressources spéciales à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Obligations émises à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Sommes à livrer en dinars dans le cadre des opérations de change au comptant et de change à terme à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Dividendes à décaisser dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Total des sorties de trésorerie sur autres ressources (S5)			
VI- Sorties de trésorerie sur les engagements hors bilan donnés			
Engagements de financement et de garantie en faveur des établissements de crédit		40%	
Engagements de financement en faveur des particuliers		5%	
Engagements de financement en faveur des entreprises		10%	
Avais, cautions et les lettres de crédit en faveur de la clientèle		5%	
Total des sorties de trésorerie sur les engagements hors bilan donnés (S6)			

Annexe I à la circulaire aux banques n°2014-14

Banque :

Eléments de calcul du ratio de liquidité du mois de

Entrées de trésorerie

(En mille dinars)

Libellés	Montant non pondéré	Quotité de Pondération	Montant pondéré
I- Entrées de trésorerie sur prêts assortis de garanties à échoir dans les 30 jours calendaires suivants			
Prêts garantis par des titres négociables émis par l'Etat Tunisien		0%	
Prêts garantis par des actifs de niveau 2A		15%	
Prêts garantis par des actifs de niveau 2B pondérés à 75%		25%	
Prêts garantis par des actifs de niveau 2B pondérés à 50%		50%	
Prêts garantis par des effets privés		100%	
Total des entrées de trésorerie sur prêts assortis de garanties à échoir dans les 30 jours calendaires suivants (E1)			
II- Entrées de trésorerie sur autres emplois			
Soldes créditeurs des comptes ouverts chez les établissements de crédit		100%	
Prêts à terme à la BCT à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Prêts aux banques au jour le jour et à terme à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Autres concours accordés aux établissements de crédit à échoir dans les 30 jours calendaires suivants à moins que le contrat de financement ne soit renouvelé par tacite reconduction		100%	
Masse à recouvrer dans les 30 jours calendaires suivants relative aux créances courantes ou nécessitant un suivi particulier conformément à l'article 8 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24		50%	
Sommes à recevoir en dinars dans le cadre des opérations de change au comptant et de change à terme à échoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Dividendes à recevoir dans les 30 jours calendaires suivants		100%	
Total des entrées de trésorerie sur autres emplois (E2)			
Total des entrées de trésorerie avant plafond de 75% (E3) = (E1) + (E2)			

Nom, prénom et fonction du signataire :

Cachet et signature autorisée :